

Ecole Élémentaire Publique de Genté

Protocole Sanitaire pour l'accueil des élèves

Ce protocole est applicable du 12 mai 2020 au 29 mai 2020.

La municipalité et l'équipe pédagogique se réservent de droit de modifier le présent protocole à tout moment en fonction de l'évolution sanitaire nationale et départementale. Il sera renouvelé ou modifié à l'issue de cette période de validité afin d'assurer dans les meilleures conditions sanitaires l'accueil des enfants jusqu'au 3 juillet 2020.

Pendant la période de validité du présent protocole, seuls les enfants des cycles 2 et 3 seront accueillis à l'école. Les enfants d'âge maternel ne peuvent pas être pris en charge dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Pendant la période de la mise en place de ce protocole, les horaires de l'école seront modifiés.

L'école ne sera ouverte que les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les nouveaux horaires journaliers sont les suivants :

- ouverture de la grille pour l'accueil des enfants à 8h50
- classe de 9h00 à 12h00
- pause méridienne de 12h00 à 13h30
- classe de 13h30 à 16h30
- sortie des élèves à 16h30

Durant la période du présent protocole, aucun accueil périscolaire ne pourra être assuré. Il n'y aura donc pas de garderie payante le matin ni le soir. L'aide aux devoirs ne sera pas assurée.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Nettoyage et désinfection des locaux

Ventilation

L'aération des locaux devra être assurée chaque matin avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause méridienne et en fin de journée.

Nettoyage

Afin que l'école puisse rouvrir, les classes devront être nettoyées conformément au protocole défini par le Ministère de l'Education Nationale. Pour les salles qui n'ont pas servi depuis plus de cinq jours, un ménage "classique" suffira. Pour les autres en revanche, le ménage devra se faire avec des produits désinfectants efficaces contre le Covid-19 (conforme à la norme EN 14776).

Lorsque les élèves seront de retour, le ménage sera un élément très important du respect du protocole sanitaire visant à limiter la propagation du virus. Une désinfection "quotidienne" sera effectuée dans les locaux, et notamment des salles de classe (tables, chaises, sols) à l'aide des produits recommandés. Et plusieurs fois par jour, le matériel pédagogique devra également être

désinfecté, comme les sanitaires et tous les "points de contact" (poignées de porte...). Le ménage des classes sera fait après le départ du dernier enfant à partir de 16h30.

Sanitaires

Les blocs sanitaires seront adaptés à la situation.

L'accès aux toilettes sera surveillé et réglementé.

Les enfants, comme les adultes, seront invités à se laver les mains avec rigueur à l'entrée et à la sortie des toilettes.

Le personnel veillera à ce que du savon et des essuie-mains à usage unique soient toujours disponibles dans les distributeurs.

Compte de tenu de l'exiguïté des lieux, l'accès aux toilettes des filles sera limité à une seule personne à la fois.

Dans les toilettes des garçons, un seul urinoir sera accessible afin de respecter les distances de rigueur.

Pour chaque lavabo, un seul robinet sera mis en service afin de respecter la distance d'un mètre entre chacun.

Dans la mesure du possible et dans le respect de l'intimité de chacun, les portes extérieures resteront ouvertes afin de limiter les points de contact.

Les sanitaires seront désinfectés régulièrement par les agents d'entretien. Une attention particulière sera apportée aux poignées des portes.

Accueil des enfants

De 8h50 à 9h00, les enfants seront accueillis par un adulte dans la cour, au niveau du terrain de football.

Il est demandé aux parents de respecter les gestes barrière, en particulier la distanciation sociale d'au moins un mètre entre les membres des différentes familles. Toute embrassade est proscrite y compris entre enfants.

L'adulte accueillant dirigera les enfants vers leurs classes et surveillera le respect des règles sanitaires.

Un sens de circulation sera mis en place : l'entrée se fera par la grille principale, la sortie par la grille située près de la cantine. Une signalétique sera mise en place.

Il est impératif de respecter les horaires d'accueil et de ne pas s'attarder afin que la circulation reste fluide et que tous les enfants puissent être accueillis dans le délai indiqué.

La température de chaque enfant sera vérifiée à l'entrée. En cas de température corporelle supérieure à 37,8°, l'enfant ne sera pas accepté à l'école.

L'accès aux bâtiments ne sera autorisé qu'au personnel et aux personnes habilitées.

La communication avec les enseignantes ou le personnel devra se faire par écrit. De nouvelles

modalités seront mises en place pour les rendez-vous avec les enseignantes (par téléphone ou en visio-conférences), lorsque cela sera nécessaire.

Après avoir quitté leur parent, les enfants se dirigeront vers les classes où ils seront accueillis par leur enseignante : les élèves de cycle 3 entreront par le couloir habituel, les élèves de cycle 2 entreront par le préau. La distance sanitaire devra être respectée entre les enfants. Chacun devra impérativement se laver les mains (en respectant le temps de savonnage) avant de se rendre dans sa classe.

Chaque enfant aura une place attitrée. Lors de ses déplacements dans la classe, il ne devra pas toucher le matériel et le mobilier qui ne lui est pas attribué. Les cartables, sacs et vêtements devront rester à la place de chacun dans la classe. Aucun article personnel (sac, vêtement) ne devra être laissé dans les parties communes.

Temps de classe

Locaux

La classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique entre les élèves. Afin de respecter cette distanciation, il a été choisi de limiter le nombre d'enfants accueillis dans chaque classe à 10 enfants maximum dans un premier temps afin de permettre une période d'observation et d'évaluation des mesures mises en place.

Accueil en alternance

Afin de limiter le nombre d'enfants présents en classe, il a été choisi d'organiser une alternance dans les classes.

Deux groupes seront définis dans les deux classes de cycles 2 et 3. Chacun d'entre eux pourra se rendre à l'école une semaine sur deux.

Seuls les enfants des familles prioritaires seront accueillis à temps plein. Les familles prioritaires sont déterminées par les services de l'Education Nationale. Il s'agit des familles dans lesquelles les deux parents sont désignés comme prioritaires (personnels soignants, enseignants, membres des services de secours, personnels de l'administration territoriale) ou pour les familles monoparentales appartenant à ces catégories de travailleurs.

Un message sera adressé aux familles afin de leur communiquer le planning d'accueil des enfants à l'école.

Lorsque les enfants ne se rendront pas à l'école, la continuité pédagogique de l'école à la maison restera la règle.

Cela vaut également pour les enfants dont les familles ne souhaitent pas le retour de leur enfant dans les locaux scolaires.

Les enseignantes continueront à envoyer le travail dans la mesure du possible. De nouvelles méthodes de travail pourront être choisies.

Accompagnement scolaire

Les enfants accompagnés par une AVS pourront bénéficier de son aide. Il leur sera demandé de porter un masque lorsqu'ils devront travailler avec elle de façon rapprochée.

Récréations

Afin de limiter au maximum les interactions en offrant un espace maximal à chaque enfant, les récréations seront échelonnées.

Le matin, la classe de cycle 3 sortira de 10h15 à 10h30, la classe de cycle 2 sortira de 10h30 à 10h50.

L'après-midi, la classe de cycle 3 sortira de 14h45 à 15h00, la classe de cycle 2 sortira de 15h00 à 15h20.

La distanciation physique ainsi que les gestes barrière devront être respectés durant les récréations.

Les jeux de contact, les ballons, les échanges d'objets, ainsi que l'accès aux structures de jeux et aux tables extérieures ne seront pas autorisés.

Les jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation sociale seront encouragés.

Le retour en classe ne se fera qu'après que chaque élève se soit correctement lavé les mains.

En cas de conditions climatiques défavorables, la récréation du matin des élèves de cycle 3 aura lieu dans la classe et celle des enfants de cycle 2 sous le préau, dans le respect des règles fixées ci-dessus. L'après-midi, les élèves de cycle 2 resteront dans leur classe, les élèves de cycle 3 joueront sous le préau.

Circulation dans l'école

Dans la mesure du possible, les portes resteront ouvertes. Dans le cas contraire, elles seront de préférence manipulées par des adultes et désinfectées régulièrement.

Toute circulation dans la classe, y compris les temps de sortie de la salle, devront se faire dans le calme afin de respecter les mesures barrière.

Les déplacements dans la classe seront limités au strict minimum. Un ordre devra être respecté afin de conserver les distances de rigueur entre les enfants. Le cas échéant, une signalétique sera mise en place.

Activités sportives

Afin de limiter les contacts entre enfants et adultes et les mouvements inutiles, il est demandé aux parents de vêtir leurs enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive, dans la cour ou sur le stade municipal qui pourra être utilisé pour les séances d'éducation physique.

Matériel

Chaque enfant devra apporter à l'école son matériel personnel. Aucun échange de petit matériel ne sera autorisé entre enfants, y compris d'une même fratrie.

Aucun petit matériel ne sera prêté.

Le prêt de matériel pédagogique sera limité au maximum et les objets utilisés (tablettes...) seront désinfectés après chaque usage.

Les prêts de livres seront limités au maximum, les enseignantes privilégiant la projection de documents ou la lecture magistrale.

Les cahiers du jour seront apportés chaque matin et remportés chaque soir à la maison.

Les corrections collectives seront la règle afin de limiter les manipulations des cahiers. Les enseignantes désinfecteront chaque fois que nécessaire tout livre ou matériel (tablettes...) prêté aux élèves.

Il est demandé aux parents de fournir à leur enfant, dans un sac qui restera avec lui, près de sa table individuelle, un (ou plusieurs) paquet(s) de mouchoirs en papier ainsi qu'une petite bouteille d'eau ou une gourde individuelle, afin de limiter des déplacements inutiles dans les locaux.

Sortie

La sortie se fera à partir de 16h30 dans un délai d'environ 10 minutes.

A l'ouverture de la grille, les parents sont invités à se rendre sur le terrain de football de la cour en respectant les distances de rigueur.

A l'appel de l'enseignante, leur(s) enfant(s) les rejoindra.

La sortie se fera par la grille du côté de la cantine.

Temps périscolaire et cantine

Les enfants devront nettoyer leurs mains avant et après le repas. Ils seront 2 par table (1 à chaque bout de table en quinconce). Le service sera individuel. Le service municipal sera doté de masques, visière, gants et vêtements professionnels.

La capacité d'accueil du réfectoire est de 20 enfants au maximum.

Après le repas, les enfants seront surveillés par les agents communaux présents.

Pour la surveillance lors de la récréation, les enfants seront surveillés par les agents. La distanciation physique ainsi que les gestes barrière devront être respectés.

Les jeux de contact, les ballons, les échanges d'objets, ainsi que l'accès aux structures de jeux et aux tables extérieures ne seront pas autorisés.

Le retour en classe ne se fera qu'après que chaque élève se soit correctement lavé les mains.

En cas de conditions climatiques défavorables, la récréation des élèves de cycle 3 aura lieu dans la classe et celle des enfants de cycle 2 sous le préau, dans le respect des règles fixées ci-dessus.

Règles applicables au personnel

Les adultes devront porter un masque au sein de l'école en présence des enfants et des autres adultes. Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où la distanciation ne peut pas être respectée (intervention auprès d'un élève, circulation...). Il est recommandé dans les autres situations.

Une prise de température des adultes encadrants (enseignants, personnel communal et, le cas échéant, intervenants extérieurs habilités) sera effectuée chaque matin. En cas de température supérieure à 37,8°, l'adulte ne pourra pas intervenir auprès des enfants et devra se rapprocher des

services médicaux.

Le matériel collectif (ordinateurs, photocopieur...) utilisé par le personnel sera désinfecté après chaque utilisation.

Suspicion d'un cas Covid

En cas d'apparition d'un symptôme évoquant l'infection par le coronavirus (toux, éternuements, essoufflement inhabituel, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, hausse de la température corporelle au delà de 37,8°), la personne (enfant ou adulte) sera immédiatement isolée.

L'adulte sera invité à quitter l'école et à prendre contact rapidement avec son médecin traitant ou les services médicaux.

L'enfant sera immédiatement pourvu d'un masque et isolé dans la salle de la classe maternelle sous la surveillance d'un membre du personnel communal en attendant l'arrivée d'un responsable qui sera invité à venir le chercher le plus rapidement possible, en respectant les gestes barrière.

Les parents de l'enfant malade devront prendre contact rapidement avec leur médecin traitant ou avec les services médicaux.

Tout cas Covid, suspecté ou avéré, dans l'entourage des enfants fréquentant, ou ayant fréquenté l'école après le 11 mai, doit être signalé aux directrices.

Les services académiques en seront informés sans délai.

Les familles pourront être accompagnées dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires, pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée.

L'élève ne pourra revenir à l'école qu'après un avis du médecin traitant. Un certificat médical sera demandé.

Manquement au présent protocole

Les parents qui emmèneront leur(s) enfant(s) à l'école s'obligent à respecter les règles du présent protocole.

Tout manquement pourra, en accord avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Maire de Genté, entraîner le refus d'accueillir son (ses) enfant(s) à l'école.

L'équipe pédagogique pourra également refuser l'accès à l'école à un enfant qui ne respecterait pas le présent protocole (distanciation, gestes barrière...) de façon répétée.

Le présent protocole a valeur de circulaire pour l'école de Genté. Il pourra être présenté à votre employeur pour justifier la nécessité de garder votre enfant à votre domicile.

Fait à Genté le 6 mai 2020

Le Maire de Genté,
Monsieur Valtaud

L'équipe enseignante,
Les directrices, mesdames Lamarque et Orliange

Annexes

Alternance des groupes

Répartition mai 2020

Mai			Juin			Juillet		
1	V		1	L		1	M	
2	S		2	M	B	2	J	B
3	D		3	M		3	V	B
4	L		4	J	B	4	S	
5	M		5	V	B	5	D	
6	M		6	S		6	L	
7	J		7	D		7	M	
8	V		8	L	A	8	M	
9	S		9	M	A	9	J	
10	D		10	M		10	V	
11	L		11	J	A	11	S	
12	M	A	12	V	A	12	D	
13	M		13	S		13	L	
14	J	A	14	D		14	M	
15	V	A	15	L	B	15	M	
16	S		16	M	B	16	J	
17	D		17	M		17	V	
18	L	B	18	J	B	18	S	
19	M	B	19	V	B	19	D	
20	M		20	S		20	L	
21	J	Férié	21	D		21	M	
22	V	Pont	22	L	A	22	M	
23	S		23	M	A	23	J	
24	D		24	M		24	V	
25	L	A	25	J	A	25	S	
26	M	A	26	V	A	26	D	
27	M		27	S		27	L	
28	J	A	28	D		28	M	
29	V	A	29	L	B	29	M	
30	S		30	M	B	30	J	
31	D					31	V	

Groupe A

Semaines A

CP

Simon Boutet
Arthur Chauvet
Naoëlle Masson

CE2

Enora Chauvet
Marius Caillard
Gabin Cardet
Ilan Esteban
Vitor Menon

CE2

Enza Galarme
Aélis Masson

CM1

Hippolyte Boutet
Kélia Gautron
Andréa Louassier

CM2

Lilou Davesne
Alban Deal-Riba
Brian Drillaud
Lynaïs Galarme
Rémy Marchadier

Groupe B

Semaines B

CE1

Ellora Bouffet
Antonin Deharbe
Aubin Husson
Roxanne Lebeau
Lily Moreau
Alban Payen Bidaud
Alix Payen Bidaud
Axelle Payen Bidaud
Enzo Resterou
Astrid Seguin

CE2

Timaël Loisel
Léona Locatelli

CM1

Thomas Dedeban
Eliot Moreau

CM2

Mélissa Bouffet
Jules Seguin
Lucas Soury
Arthur Tric
Joris Seguin